

Desjardins annonce l'adoption d'un régime de réinvestissement des distributions pour les FNB Desjardins

Montréal, le 22 novembre 2024 – Desjardins Société de Placement inc. (DSP), agissant à titre de gestionnaire des Fonds négociés en bourse (FNB) Desjardins, annonce aujourd'hui l'adoption d'un régime de réinvestissement des distributions (le « Régime de réinvestissement ») pour tous les FNB Desjardins qui versent des distributions en espèces mensuellement ou trimestriellement et dont les parts sont négociées à la Bourse de Toronto (TSX). Le Régime de réinvestissement sera en vigueur à compter du 28 novembre 2024. Les porteurs de parts de FNB Desjardins qui souhaitent adhérer au Régime de réinvestissement devraient aviser leur courtier suffisamment avant la date de clôture des registres de la prochaine distribution.

DSP a adopté un Régime de réinvestissement à l'égard des FNB Desjardins, aux termes duquel les distributions en espèces servent à acheter des parts supplémentaires acquises sur le marché par State Street Trust Company Canada, agent aux fins du régime, et sont portées au crédit du porteur de parts participant conformément aux modalités du Régime de réinvestissement. Les modalités clés du Régime de réinvestissement figurent ci-dessous :

- La participation au Régime de réinvestissement sera réservée aux porteurs de parts qui sont des résidents du Canada aux fins de la Loi de l'impôt ou des « sociétés de personnes canadiennes » au sens de la Loi de l'impôt. Immédiatement après être devenu un non-résident du Canada ou avoir cessé d'être une société de personnes canadienne, un porteur de parts participant devra aviser son courtier et mettre fin à sa participation au Régime de réinvestissement.
- Un porteur de parts désirant s'inscrire au Régime de réinvestissement pour une date de clôture des registres relative à une distribution particulière devrait aviser son courtier suffisamment avant cette date de clôture des registres afin de permettre au courtier d'aviser CDS au plus tard à 16 h (heure de Toronto) à cette date de clôture des registres relative à une distribution.
- Les distributions que les porteurs de parts participants sont censés recevoir serviront à acheter des parts pour leur compte sur le marché.
- Aucune fraction de part ne sera remise aux termes du Régime de réinvestissement. L'agent aux fins du régime peut effectuer un paiement en espèces à l'égard des fonds non investis résiduels au lieu de remettre des fractions de part à CDS ou au courtier, tous les mois ou tous les trimestres, selon le cas. S'il y a lieu, CDS, à son tour, portera le paiement au crédit du compte du porteur de parts participant par l'entremise du courtier.

Le réinvestissement automatique de distributions aux termes du Régime de réinvestissement ne libère pas les porteurs de parts participants de l'impôt sur le revenu applicable aux distributions. Le traitement fiscal des distributions réinvesties pour les porteurs de parts est analysé à la rubrique « Incidences fiscales » du prospectus des FNB.

Pour obtenir de l'information additionnelle sur le Régime de réinvestissement des FNB Desjardins ou pour obtenir une copie du Régime de réinvestissement, consultez le site Web du gestionnaire à l'adresse www.FNBdesjardins.com. Une copie du Régime de réinvestissement peut être obtenue auprès du courtier du porteur de parts.

Pour obtenir de l'information additionnelle sur les FNB Desjardins, consultez le site Web du gestionnaire à l'adresse www.FNBdesjardins.com.

À propos du Mouvement Desjardins

Le [Mouvement Desjardins](#) est la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord et la sixième au monde, avec un actif de 464.7 milliards de dollars au 30 septembre 2024. Desjardins a été nommé parmi les meilleurs employeurs au Canada par le magazine Forbes ainsi que par Mediacorp. Pour répondre aux besoins diversifiés de ses membres et de ses clients, particuliers comme entreprises, il offre une gamme complète de produits et de services par l'intermédiaire de son vaste réseau de points de service, de ses plateformes virtuelles et de ses filiales présentes à l'échelle canadienne. Figurant parmi les institutions bancaires les plus solides au monde selon le magazine The Banker, Desjardins affiche des ratios de capital et des cotes de crédit parmi les meilleurs de l'industrie.

À propos de Desjardins Société de placement inc.

Desjardins Société de placement inc., gestionnaire des Fonds Desjardins, est un des plus importants gestionnaires de fonds d'investissement du Canada, avec 44,6 milliards de dollars canadiens sous sa gestion au 30 septembre 2024. DSP offre un large éventail de fonds d'investissement aux investisseurs canadiens et se distingue dans l'industrie, entre autres, pour ses choix de gestionnaires de portefeuille de renommée mondiale qui représentent plus de 20 sociétés de gestion de portefeuille autour du monde. De plus, DSP est un des acteurs les plus engagés dans la promotion et l'avancement de l'investissement responsable au Canada.

Les Fonds négociés en bourse Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un fonds négocié en bourse peut donner lieu à des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Desjardins Société de Placement inc. est le gestionnaire des Fonds négociés en bourse Desjardins. Les Fonds négociés en bourse Desjardins sont offerts par des courtiers inscrits.

Renseignements (à l'intention des journalistes uniquement) :

Relations publiques, Mouvement Desjardins
514 281-7000 ou 1 866-866-7000, poste 5553436
media@desjardins.com